

aux Sources de la Drôme

Pays Diois

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUS EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGIRON
MISCON
MOIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLIE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAIVEL
VALDROME
VOLVENT

Le Projet Educatif Diois

« L'enfant évolue dans un environnement éducatif, laïc et accessible à tous (activités gratuites, culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis (l'enfant choisit de participer aux activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui ...) dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes responsables et compétents ».



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EPCI porteur du projet : Communauté des Communes du Diois au nom des communes du Diois

Nom du correspondant : Olivier FORTIN

Fonction : Directeur

Adresse : 42 rue Camille Buffardel, BP 41, 26150 DIE

Téléphone : 04 75 22 29 44

Adresse électronique : olivier.fortin@paysdiois.fr

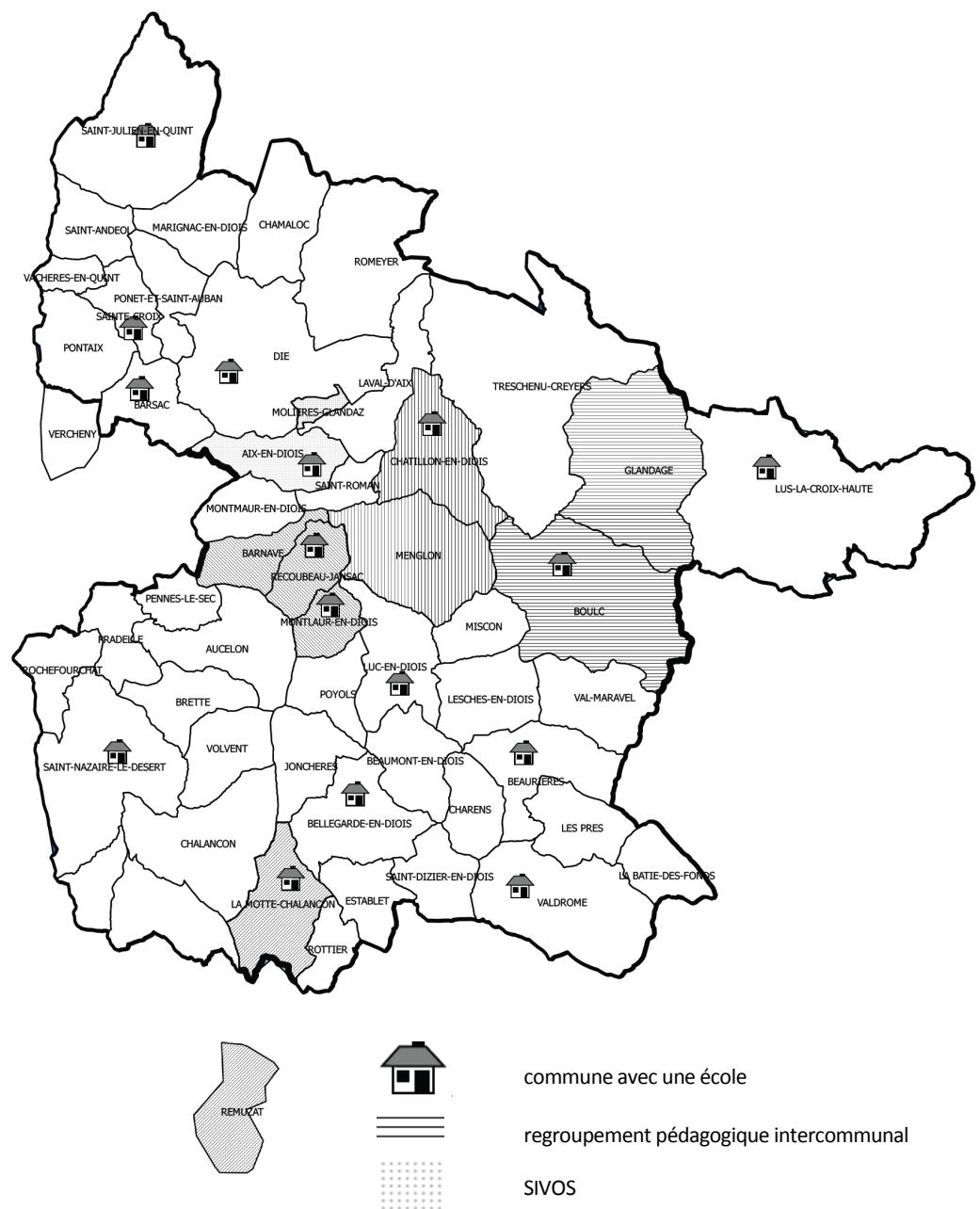
Date de présentation du projet : décembre 2013

Sommaire

Le Diois : un territoire prêt pour un Projet Educatif De Territoire	3
Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT : la concertation	3
Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT	4
Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants.....	4
Le Projet Educatif Diois.....	4
Méthodologie	4
Vers une charte éducative dioise partagée	6
Le public concerné.....	6
Les activités périscolaires et extrascolaires existantes à la rentrée 2013-2014	7
Les nouveaux emplois du temps de la rentrée 2014-2015	7
Les activités périscolaires prévues	7
L'organisation du territoire	7
Suivi et pilotage du Projet Educatif Diois	8
Les partenaires	8
Le pilotage	8
L'évaluation	8
Liste des annexes.....	10
Annexe 1 : listes de communes du Diois ayant une école	11
Annexe 2 : « leur reste –t-il du temps pour jouer ? »	13
Annexe 3 : les chartes de valeurs par bassin scolaire	14
Annexe 4 : les ressources par bassin.....	17
Annexe 5 : les activités périscolaires et extrascolaires existantes à la rentrée 2013-2014	27
Annexe 6 : les nouveaux emplois du temps de la rentrée 2014-2015	28
Annexe 7 : Les activités périscolaires prévues à la rentrée 2014-2015	34
Annexe 8 : compte-rendu de la réunion politique du 16 octobre 2013	35
Annexe 9 : questions - réponses	39

Le Diois : un territoire prêt pour un Projet Educatif De Territoire

Le Diois compte 52 communes dont 17 ont une école (annexe 1).



Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT : la concertation

La Communauté des Communes du Diois (CCD) a souhaité coordonner une réflexion autour des nouveaux rythmes scolaires et de manière plus générale sur les questions éducatives. Pour cela, elle a lancé en mars, une démarche de concertation réunissant les maires, les professeurs des écoles et

les parents d'élèves pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Cette démarche originale a permis d'associer, dès le démarrage, l'ensemble des acteurs concernés.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Le Diois couvre 1/5^{ème} du département de la Drôme. Les communes s'organisent autour de vallées, isolées les unes des autres. Dans ce contexte paysager particulier, les écoles sont éloignées et les transports scolaires représentent une forte contrainte sur l'organisation des rythmes scolaires. Aussi chaque école a pris en compte cette contrainte pour proposer des temps d'activités périscolaires intéressantes pour les enfants et permettant les déplacements d'intervenants spécialisés, le cas échéant.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Le Diois se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Le Diois porte et anime un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il inclut les principaux Accueils de Loisirs qui pourront être supports des Temps d'Activités Périscolaires.

Enfin, une réflexion est engagée par un acteur culturel structurant du territoire pour mettre en place d'un Contrat Local d'Education Artistique.

Le Projet Educatif Diois

Méthodologie

La CCD s'est appuyée sur un comité technique composé d'Alain Matheron, président, Xavier Levet représentant de l'Inspectrice de circonscription, de Tristan Rehid et Olivier Fortin, respectivement directeurs de l'ESCD et de la CCD. Ce comité technique coordonne l'ensemble des travaux et prépare les étapes d'animation et de restitution. Six comités techniques se sont tenus les 13-03-2013, 03 & 12-04-2013, 29-05-2013, 07-07-2013 et 25-09-2013.

Réunion de lancement

La 1^{ère} réunion du 28 mars avait pour objectif d'informer les acteurs du cadre de la réforme et de proposer une démarche de projet éducatif de territoire coordonnée à l'échelle intercommunale. Etaient invités : toutes les communes, les équipes pédagogiques, les représentants de parents d'élèves, les partenaires (ESCD et CAF). Sont intervenus : Mme l'inspectrice de la circonscription pour l'Education Nationale avec les éléments de cadrage de la réforme et Alain Matheron pour la démarche coordonnée de l'intercommunalité. Après la présentation informative, un temps de questions/réponses a enclenché les premiers éléments de la réflexion et posé les bases de l'organisation à venir, notamment sur l'identification des volontaires pour animer ou contribuer au travail. Une centaine de participants a pu exprimer une diversité de points de vue dans un bon état d'esprit.

Les groupes par bassin scolaire

Le travail s'est ensuite organisé en « 7 bassins scolaires » composés d'école seule, d'un regroupement pédagogique ou de plusieurs écoles ayant des habitudes de collaboration.

Groupes	Pour l(es) école(s) de
1	La Motte-Chalancon / Rémuzat
2	Lus-La Croix Haute
3	Barsac / Ste Croix / St Julien / St Nazaire
4	Boulc-Glandage / Châtillon-Menglon
5	Aix en Diois / Recoubeau / Montlaur
6	Beaurières / Bellegarde / Luc en Diois / Valdrôme
7	Die

Les groupes de travail sont composés de volontaires issus des 3 groupes d'acteurs : élus communaux, enseignants et parents d'élèves. L'animation a été pilotée par L'ESCD. 16 animateurs volontaires bénévoles sont recrutés à la fin de la 1^{ère} réunion du 28 mars (parmi les participants et/ou des contacts préalables). Ils se sont investis sur un groupe en dehors de leur bassin scolaire propre. Ils se sont formés (lors de 3 rencontres intercalaires) avec les animateurs salariés de l'ESCD qui leur ont préparé les conducteurs de réunions et étaient les référents de plusieurs groupes (afin d'assurer la neutralité de l'animateur, des problèmes de mobilisation ou de conflits potentiels...). Les animateurs bénévoles ont animé les 3 réunions par groupe et ont participé aux temps de restitution.

Chaque bassin scolaire s'est réuni à 3 reprises pour successivement :

1. **discuter le contenu possible du temps périscolaire**, à partir de ce que les personnes partagent pour leurs enfants. L'idée est d'exprimer les « envies » en sortant des contraintes. Les animateurs commencent la séance de travail par la lecture d'un texte "Quatre activités sont possibles ce mardi" (voir annexe 2) et organisent la réflexion en sous groupes, pour renseigner un tableau « valse à 4 temps » (décrire le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial) en reposant le cadre de travail sur le temps scolaire et surtout périscolaire. Un temps individuel fait ressortir ce que les personnes voudraient que ce soit (3 propositions), ce qu'elles ne voudraient surtout pas que ce soit (3 propositions). Les synthèses des réflexions sont présentées sous forme de charte, en 10 points positifs et négatifs (voir annexe 3).

Des documents étaient remis aux animateurs ou téléchargeables pour les participants : le guide de mise en place, la circulaire PEDT+annexes, les textes « leur reste-t-il du temps pour jouer et Veille éducative ».

2. **recenser les ressources mobilisables** dans l'environnement du bassin. Le tour de table a permis à chacun de se représenter et d'exprimer son humeur depuis la dernière réunion. Le cadre législatif et celui de la réunion ont été reposés et la charte validée. Le groupe a ensuite rempli un tableau identifiant les ressources : où ? Avec quoi ? Avec qui ? (annexe 4).

3- **proposer une organisation fonctionnelle pour le périscolaire** en rappelant l'esprit de la loi, que la décision reste aux communes et que certaines contraintes préexistent comme celle du transport (1 A/R par jour sur amplitude maxi permettant à tous les enfants de fréquenter le périscolaire), celles des organisations périscolaires des temps du midi ou celle de la place des activités pédagogiques complémentaires (APC) dans ces nouveaux temps d'activités périscolaires.

Deux temps collectifs ont également permis la mise en commun des données et l'échange sur la proposition d'organisation.

Vers une charte éducative dioise partagée

Comme précisé précédemment, les groupes de travail ont exprimé des attentes ou des craintes reprises dans ce nuage de mots.



Découvertes/Partage/Vivre ensemble/
Relations aux autres

Epanouissement/Enrichissement/Ludique/sportif/
Détente/créativité

Choix des activités/Respect des envies enfants

Accessibles à tous/égalité

Encadrements compétents & suffisants

En petits groupes



Garderie/surveillance

Contraintes/obligations/devoirs/rigidité

Inégalités d'accès

Incompétence ou insuffisance de l'encadrement

Payants

En grand groupe

Ensuite, les participants au forum du 15 novembre, ont validé la charte éducative du Diois :

« L'enfant évolue dans un environnement éducatif, laïc et accessible à tous (activités gratuites, culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis (l'enfant choisit de participer aux activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui ...) dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes responsables et compétents ».

Le public concerné

Nombre total d'enfants

781 enfants sont concernés par cette réforme sur le Diois. Ils se décomposent ainsi :

- Niveau maternelle : moins de trois ans : 6
- Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 260
- Niveau élémentaire : 515

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1	1	2
Écoles élémentaires	17	1	18
Établissements secondaires	1	0	1

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :
Cité scolaire du Diois

Les activités périscolaires et extrascolaires existantes à la rentrée 2013-2014

Une enquête aux communes concernées a été réalisée pour connaître les horaires de transport, l'existence ou non d'une organisation périscolaire, laquelle (et horaires), le cas échéant qui s'en occupe (mairie, associations...) et le coût à charge des mairies et des parents. Ces questionnaires sont joints en annexe 5.

Les nouveaux emplois du temps de la rentrée 2014-2015

L'annexe 6 présente l'ensemble des emplois du temps des écoles pour la rentrée 2014-2015. Ces organisations ont été proposées dans un premier temps, par les bassins scolaires. Dans un second temps, elles ont été validées en conseil d'école et en conseil municipal.

Deux dérogations sont demandées. L'école de Valdrôme a choisi de travailler le samedi matin et l'école de Beaurières propose des journées d'enseignement de 6 heures les mardis et vendredis. (*indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s)*)

Les activités périscolaires prévues

Afin de connaître le contenu des activités proposées, les modes d'inscription et d'information aux familles et les intervenants responsables de la mise en œuvre des activités proposées, un 2nd questionnaire a été envoyé aux communes. Ils sont joints en annexe 7.

L'organisation du territoire

Comme présenté lors de la réunion avec les maires du 16 octobre¹, les lignes de partage entre les communes et la CCD ont été validées comme suit :

Les communes organisent et gèrent le temps périscolaire (ce qui relève de leur compétence communale), c.-à-d. :

- les horaires**
- les personnels**
- les locaux**
- les contenus**

L'intercommunalité apporte son aide aux communes du Diois qui le souhaitent notamment pour :

- l'organisation de la formation des personnels**
- la mise à disposition de matériel ludodidactique**
- l'organisation d'interventions spécialisées**

La CCD rédige et signe un Projet Educatif Diois (PEDT Diois) validé par chaque commune ayant une école.

¹ Voir compte-rendu de la réunion en annexe 8

Cette rencontre politique a également soulevé de nombreuses questions dont les réponses sont apportées dans le compte-rendu (annexe 8) et dans l'annexe 9.

Suivi et pilotage du Projet Educatif Diois

Les partenaires

Ont participé à l'élaboration de ce projet éducatif :

Partenaires institutionnels

- L'Education Nationale
- La CAF
- La DDCS
- Les maires
- Les professeurs d'écoles

Partenaires associatifs

- L'Espace Social et Culturel du Diois

Autres partenaires

- Les parents d'élèves dans chaque bassin de vie scolaire

Le pilotage

Composition de la structure de pilotage

Il a été proposé que chaque école suive sa nouvelle organisation soit sous forme :

- d'un prolongement du conseil d'école sous la présidence du maire
- d'une commission municipale ou extra municipale ouverte à l'ensemble des partenaires

Chaque commune choisira un de ces modes d'organisation.

Au niveau du territoire, la commission enfance veillera à la mise en œuvre du Projet éducatif Diois

Coordination du projet assuré par

Nom et prénom du responsable pédagogique :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

L'évaluation

Périodicité

Le Projet Educatif Diois sera évalué au rythme des conseils d'école.

Les indicateurs d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation retenus sont ceux issus de la charte :

- Place de l'enfant – respect de ces choix
- Diversité des activités proposées
- Accessibilité – gratuité
- Encadrement / compétences

Indicateurs quantitatifs :

- nombre d'inscrits,
- nombre de participants
- nombre d'activités différentes proposées
- tarifs

Indicateurs qualitatifs

- qualité des intervenants,
- renouvellement des activités proposées,
- « bien-être des enfants »

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans, révisable tous les ans par avenant.

Modalités de renouvellement et de modification du contrat

Le contrat sera renouvelé et/ou modifié par voie d'avenant.

Signataires du projet :

Date de signature:

Liste des annexes

- Annexe 1 : liste des communes ayant une école
- Annexe 2 : « leur reste –t-il du temps pour jouer ? »
- Annexe 3 : les chartes de valeur par bassin scolaire
- Annexe 4 : les ressources par bassin scolaire
- Annexe 5 : les activités périscolaires et extrascolaires existantes à la rentrée 2013-2014
- Annexe 6 : les nouveaux emplois du temps de la rentrée 2014-2015
- Annexe 7 : Les activités périscolaires prévues à la rentrée 2014-2015
- Annexe 8 : compte-rendu de la réunion politique du 16 octobre 2013
- Annexe 9 : questions - réponses

Annexe 1 : listes de communes du Diois ayant une école

CANTON DE CHATILLON EN DIOIS
BOULC
CHATILLON-EN-DIOIS (maternelle et élémentaire)
GLANDAGE
LUS LA CROIX HAUTE
MENGLON
SAINT-ROMAN
TRESCHENU-CREYERS
CANTON DE DIE
AIX-EN-DIOIS
BARSAC
CHAMALOC
DIE (maternelle et élémentaire)
LAVAL D'AIX
MARIGNAC
MOLIERES-GLANDAZ
MONTMAUR EN DIOIS
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
ROMEYER
ST ANDEOL EN QUINT
STE CROIX
ST JULIEN EN QUINT
VACHERES EN QUINT
CANTON DE LA MOTTE-CHALANCON
ARNAYON
BELLEGARDE EN DIOIS
BRETTE
CHALANCON
ESTABLET
GUMIANE
LA MOTTE-CHALANCON
PRADELLE
ROCHEFOURCHAT
ROTTIER
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST NAZAIRE LE DESERT
VOLVENT
CANTON DE LUC-EN-DIOIS
AUCELON

BARNAVE
LA BATIE DES FONTS
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
CHARENS
JONCHERES
LESCHES EN DIOIS
LES PRES
LUC-EN-DIOIS (maternelle et élémentaire)
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
POYOLS
RECOUBEAU-JANSAC
VALDROME
VAL MARAVEL

COMMUNE AYANT UNE ECOLE

Annexe 2 : « leur reste -t-il du temps pour jouer ? »

Annexe 3 : les chartes de valeurs par bassin scolaire

Groupes	Ce que nous voulons : 	Ce que nous ne voulons pas : 
1. La Motte Chalancon	Convivialité, discussion, partage. II Découvertes et grands thèmes sur la vie courante. IIIII Echanges culturels. IIII Développement physique. IIII Projets éducatifs, créativité. II Détente. Egalité, citoyenneté, fraternité. II Collectif. Jeux coopératifs. II	Garderie IIIIIII Cours scolaires II Temps libre sans proposition IIII Contraintes et obligations IIII Trop long Trop dense Une perte de temps Activités passives
2. Lus La Croix Haute	Un temps de choix Où l'enfant soit responsabilisé Temps de liberté Temps de détente et de calme Temps avec ses copains Ce qui pourrait se dire ainsi : <i>L'enfant choisit une activité-plaisir</i> <i>On lui crée un environnement propice à la détente et au calme, musique à écouter, jeux, livres...</i> <i>Egalement on propose un espace propice au déroulement</i> <i>On s'appuie sur les envies des enfants (les faire parler sur le temps scolaire ?)</i> <i>On propose un panel d'activités culturelles, artistiques, jeux, sports, musique, chant, devoirs...)</i> <i>Groupes différents de la classe - plus petits.</i> <i>Vivre ensemble mais respecter les projets personnels</i>	Le temps des devoirs (sauf si c'est l'enfant qui choisit pour être débarrassé) Un temps de contraintes En grand groupe Prolongation de l'école Un temps d'inégalité (financière, ou entre ceux qui restent et ceux qui ne restent pas)
3. Barsac / Ste Croix / St Julien / St Nazaire	- Accessible à tous (donc dans l'idéal gratuit) - Avec un encadrement compétent - Que l'enfant puisse donner son avis et avoir le choix des activités (négociable) - que ce temps soit enrichissant, épanouissant, ludique - mais aussi un temps de détente	- avec des activités trop rigides, imposées, exigeantes et pas adaptés à l'âge des enfants (de 5 à 11 ans) - avec des activités fatigantes, énervantes pour les enfants - limité à de la surveillance
4. Bouc-Glandage / Châtillon-Menglon	- Accessible à tous, égalitaire et gratuit - Avec un encadrement suffisant et adapté - Où l'enfant puisse choisir son activité, découvrir des activités nouvelles Mais aussi un temps :	- De contraintes, temps subi (dans les mouvements, dans l'expression...) - Ennuyeux - Générateur de conflits et de mal être - Seulement de garderie

	<ul style="list-style-type: none"> - de créativité - de partage avec les copains, de vivre ensemble et de coopération - de détente et de relâchement adapté aux besoins des enfants - en lien et en complémentarité avec l'école 	
5. Aix en Diois / Recoubeau / Montlaur	<p>L'enfant évolue dans un environnement éducatif (activités culturelles, sportives, rencontres qui permettent la découverte et l'épanouissement) dans lequel il vit des temps choisis (l'enfant choisit de participer aux activités proposées, il a la possibilité de prendre du temps pour lui, de s'isoler...) dans un cadre sécurisant avec des règles et des adultes référents et formés.</p>	
6. Beaurières / Bellegarde / Luc en Diois / Valdrôme	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de découverte <i>découvrir sans forcément réfléchir, sur des thèmes variés, des activités que les enfants ne connaissent pas déjà, qu'ils ne font pas habituellement, donner un large choix d'activités.</i> - Un temps où les relations avec les adultes soient différentes <i>thèmes qui créent un lien avec les habitants, une autre approche de l'école, activité ou l'on sorte les enfants du cadre scolaire.</i> - Des activités artistiques <i>Faire des arts plastiques, apprendre à chanter, être un lieu de créativité physique intellectuelle ou manuelle.</i> - Un lieu de détente, de calme <i>Un temps pour soi, d'où les enfants reviennent contents, un temps d'apaisement, de relaxation (yoga).</i> - Des activités sportives <i>Initiation à différents sports, différents de ceux abordés à l'école.</i> - Etre à l'écoute des attentes des enfants <i>Que ce temps leur apporte un plus bénéfique et qu'ils l'aient choisi, ainsi que les thèmes, être à l'écoute de leur envies.</i> - Des activités ludiques <i>Une continuité des acquis sous une forme plus ludique.</i> - Un travail en petits groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Un temps assimilable à du temps scolaire <i>Du temps en plus à l'école, des activités très encadrées, un temps de devoirs, des activités trop pédagogiques.</i> - Un temps de garderie <i>Des temps de « préau », de récréation, de garderie ou l'enfant s'ennuie, sans activités spécifique, cadrée, sans réels apprentissages.</i> - Des activités fatigantes, excitantes <i>Enfants livrés à eux-mêmes, ou au contraire d'une trop grande rigidité, activités bruyantes, activités sur écrans.</i> - Activités obligatoires <i>Forcer un enfant à faire une activité qu'il ne souhaite pas, activité imposée, être obligé de mettre son enfant au temps périscolaire</i> - Activités payantes <i>Un temps où seuls certains élèves pourraient aller</i> - Activités en grand groupe <i>Une surcharge supplémentaire de temps collectif</i>
7. Die	Nous voulons un temps :	Nous ne voulons pas un temps :

	<p>Où l'enfant a accès à une multitude d'activité</p> <p>Avec la possibilité de choisir et d'être respecté dans son choix</p> <p>Dans un contexte d'égalité et d'épanouissement</p> <p>Mais aussi du temps de détente et de pause</p> <p>Avec du personnel compétente et en nombre suffisant</p>	<p>De prolongement du temps scolaire</p> <p>De simple garderie</p> <p>D'accumulation d'activité imposées et sans intérêt</p> <p>Avec un encadrement insuffisant et incompétent</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 4 : les ressources par bassin

1. La Motte Chalancon– 51 enfants

Environnements à disposition	Aménagements/outils		Fonctionnements/règles	
	Actuel	Amélioration	Actuel	Amélioration
Salles de classe	Salle de classe classique	Possibilité d'utiliser une salle de classe libre du fait du RPI	scolaire	Libre d'accès ?
Val d'Oule	2 salles de classe, planétarium, préfabriqué et 1 salle		Déjà en lien avec les écoles	
Terrain multi sports	Goudron, tennis ok volley ok	Refaire terrain pour Basket, hand, racheter cages pour foot	Accès libre	Réserver des plages horaires
Cour	goudronnée	Tracés au sol	scolaire	Appliquer les règles scolaires
Préau	goudronné	Tracés au sol	scolaire	Appliquer les règles scolaires
Salle Polyvalente	Au dessus de la maternelle		Communale, peu dispo	Réserver des plages horaires
Bibliothèque	Petit espace mais adapté		Associatif, l'institut y va seule	Réserver des plages horaires. Présence d'un bénévole de l'asso ?
Rivière				
Plan d'eau	Nécessite du transport		Autorisation du syndicat mixte du pas des ondes	Pas en hiver
Bi cross	herbeux	A réaménager, désherber	Accès libre	

1. Rémuzat– 24 enfants

Environnements à disposition	Aménagements/outils		Fonctionnements/règles	
	Actuel	Amélioration	Actuel	Amélioration
Salles de classe	Salle de classe classique	Possibilité d'utiliser une salle de classe libre du fait du RPI	scolaire	Libre d'accès ?
Cour	gravier	Goudron ou	scolaire	Appliquer les

		autre revêtement		règles scolaires
Préau	fermé		Utilisation difficile l'hiver car glacial	Chauder ?
Terrain de basket	goudron		Accès libre	Réserver des plages horaires
2 Terrains de tennis	Revêtement amortissant		public	Réserver des plages horaires
Bibliothèque			associatif	Réserver des plages horaires
Marpa	Ouverture le 1 ^{er} juillet		Programme extra scolaire prévu	
Rivière				
Terrain de pétanque	Non couvert, sert aussi de parking, gravier	Matérialiser au sol,	Accès libre	Changer la circulation ?
Maison des Vautours	Salle de projection, d'exposition, espace extérieur		Associatif, fonctionne horaires OT	Plages horaires hors ouverture habituelles ? Personne de l'OT ?

2. Lus La Croix Haute – 59 enfants

3. Barsac – 12 enfants, Sainte Croix – 10 enfants, Saint Julien en Quint – 22 Saint Nazaire – 15 enfants

Environnements à disposition	Aménagements / Outils	Fonctionnements / moyens humains
Cour Préau Salle communale Parking salle des fêtes (Barsac) Association locale Jardin attenant à l'école Classe(s) Salle annexe à la classe / cantine (St Nazaire) Terrain de tennis, foot, piscine (St Nazaire) Salle de l'auberge (St Nazaire) Point EPI (St Nazaire / St Julien) Environnement naturel (pré...) Camping municipal (St Nazaire) Monastère (Ste Croix – attention actif de Pâques à	Jeux de cour – Bac à sable – ping pong Goudron / herbe Ste Croix : matériel minimum Attention au rangement des équipements de l'école Jeux de société, légo, kapla, tapis de gym, roller, Hockey, échasse... Outils pédagogiques, livres, matériel de sport... Occupé à midi par le temps repas	Barsac, Ste Croix, St Julien : Employée communale pour la cantine St Nazaire : Cantine assurée par Association de parents St Nazaire : employée communale dans classe Barsac : Association péri scolaire Possibilité de parent bénévole avec accord des communes Questions sur moyens humains : Professionnalisation des accompagnants

Toussaint) Salle de la nouvelle mairie (Ste Croix)	departement	Si annualisation du tps de travail : possibilité mi tps Quelle qualification pour le personnel : BAFA ?
-------------------------------------------------------	-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Menglon – 24 enfants

Lieux	Limites / Améliorations
Salle de classe + annexes + cours de l'école	Annexe : 6 élèves max Salle de classe : soutien 2 jours par semaine
Salle des fêtes, aménagement en projet pour le haut	Indisponible quand louée
Salle du Conseil municipal	Voir le planning d'occupation par rapport aux associations et au Conseil municipal
Terrain de boules	Météo, voir occupation par rapport au club des anciens
Salle des associations	Problème de distance + indisponibilité en période de chasse
Salle des jeunes + son terrain PISTE A CREUSER - SEMBLE PEU OCCUPEE	
Potager de Jean-Luc Massera	Météo et saison
Le vieux Menglon	Météo
Les chemins de promenade (piéton, cycliste)	
Forêt, ruisseaux	
Les acteurs locaux, chèvrerie, noyeraie, maraîchers...	Météo, en fonction de l'agriculteur et de la saison
La future épicerie et le lieu associatif	La restitution des locaux en l'état. Pas de possibilité de laisser des ateliers sur place

4. Boulc - 17 enfants

Lieux	Limites / Améliorations
Salle communale	
Salle de classe	
L'Atelier, la cour	
Le jardin, le bac à sable, la mare	
Le jardin public	
Le village	RAS
Le foyer de chasse	
L'auberge	
Les fermes	
La nature, sentier, prairie, forêt, rivière	
L'agent ONF	
Les chantiers autour de l'école	
Les classes transplantées à la journée, piscines, médiathèque, cinéma, ski	

4. Châtillon-en-Diois – 95 enfants

Lieux	Limites / Améliorations / Possibilités
DANS L'ECOLE	
Salle de motricité avec matériel de l'école	
La cour avec le préau avec matériel	Prévoir plus de matériel (jeux de cordes, voitures...)
Salle d'art plastique	Peu accueillir un groupe d'enfant, se pose la question du matériel
Salle vidéo	8 enfants max
Salles de classe ?	Difficulté de partager l'espace
Jardin de l'école	Petit, 10 enfants max
PROCHE DE L'ECOLE	
Bibliothèque	Petite mais va être agrandie pour 2015, voir avec la mairie pour l'ouvrir plus
Salle des associations	18 enfants, très occupée à voir avec la mairie
Maison de retraite Saint Jean	Cuisine, lecture, chant
2 Salles de réunion de la mairie	
Accueil de loisir sans hébergement ALSH	Voir avec eux pour mutualisation
Le jardin du centre	
EXTERIEUR AU BOURG – 5 mns pour CM, 15 mns pour maternelle	
Terrain multisports	Météo, fréquenté par camping en juin et septembre voir avec eux
Tennis	2 terrains, voir avec le club pour la disponibilité Peut être utilisé pour d'autres jeux. Voir avec le club pour le prêt de matériel
Piscine	Ouverte du 15 juin au 10 septembre. Horaire à caler avec la mairie. Question de l'encadrement
Mini golf	Lié à l'ouverture du snack du camping. Payant. A voir avec le snack et la mairie
Terrain de camping	Jeux, toboggans
Terrain de boules	Voir la disponibilité avec l'association de pétanque
Salle Kubnik, parcours de santé	Très grande, non chauffée 1h30 mini pour faire quelque chose d'intéressant
Champ de foire	Avec une estrade, intéressant pour des jeux ou des spectacles mais dans les rues donc peut être dangereux par rapport aux voitures
TRES ELOIGNE	
Forêt Giono	Pas possible pour les maternelles, trop loin. Au moins 1h30 pour école élémentaire
Site d'escalade	Au moins 1h30 pour faire quelque chose d'intéressant
Aire naturelle de camping pour des jeux d'hiver	Des grands jeux
Les acteurs locaux	

4. Compléments des communes de Boulc / Glandage / Châtillon en Diois / Menglon

Quoi, quel type d'activité	Pourquoi ? Lien avec une orientation	Qui ? Quel intervenant	Comment ? Organisation humaine et matérielle
Arts visuels, chant		Barbora Pretchova	
Arts visuels		Isabelle Simon	
Art du cirque		Le Labo Ludivine Pelletier, La Terriade à Grimone	
Théâtre		Alain Curtet	
Musique et chant		Jean-Dominique Westphall	
Tennis			
Abracadabra / Centre périscolaire de Chatillon		Faysal	
Poterie		Hélène Beuzit LN.beuzit@free.fr Natasha Billon, buenas.ondas.collectif@gmail.com	
Nature, randonnée, course d'orientation, ballade contée...		Claire Roiron, Buenas Ondas à Menglon, claire.roiron@hotmail.fr	
Art plastique, photo		Justine Louis, Buenas Ondas à Menglon, buenas.ondas.collectif@gmail.com	
VTT, musique		Mathieu Manez, Buenas Ondas à Menglon, futmat@yahoo.fr	
Animateurs polyvalents		Buenas Ondas à Menglon, buenas.ondas.collectif@gmail.com	

5. Aix en Diois– 28 enfants

Organismes	Contact	Domaines d'intervention	Moyens Humains	Locaux
ESCD				
Théâtre de Die		cours théâtre		
Croix Rouge / Pompiers		premiers secours, découverte du métier		

Prestataires sportifs		Escalade, canyoning		
Particulier	Mme Yalopoulos	Histoire de l'Art et Egyptologie		
Particulier	Odile Douresami	Arts plastiques		
Particulier	Claire Géry	Cuisine, couture		
Particulier	Agnès Munier	Chants		
Le Labo		cirque		
Particulier	Sylvaine Mauplot	Langues des signes		
ONF	agent	L'arbre et la forêt		
Particulier	Solange Chauvinc	Jardinage		

Environnement	Aménagements
cour de l'école	- filet multi-fonctions
préau	- rangements pour jeux
terrain de boules	- boules adaptées aux enfants
salle polyvalente d' Aix	- en réfection, prévoir matériel
stade d'Aix en Diois	- cages de football
jardin	- remise en état, matériel
montagne	- découverte, autorisation pour construire des cabanes
Drôme	- découverte du milieu aquatique

5. Recoubeau– 19 enfants, Montlaur en Diois– 13 enfants

organismes	contacts	Domaines d'intervention	Moyens humains	Locaux
ESCD	Mise en contact avec intervenants		intervenants	Ecole Recoubeau, Montlaur, Barnave,
Le Labo	Régis Natou	cirque	encadrant	Idem
Association Ascence	Véronique Gouyat	cirque	encadrant	Idem
Le coq qui dit certes	Ghislain Papin	Conte, théâtre	intervenant	Lieu du Coq qui dit certes
ESAT	M. Gilotin	Partenariat, projet commun, résident/élèves	Educateurs de l'ESAT	Locaux de l'ESAT
	Kristel Breugelmanns	relaxation dynamique		idem

Association paroles du corps	Marie Desfontaines	Relaxation dynamique, yoga		ESAT ou gite de Roquebel
	JDominique Westphal	musique		Salle au-dessus de l'école de Recoubeau
Association en cours de création	Emma Perrot, Nick Von Des Borch	Projet Playpod (caisse à jouer), jeux libres		Locaux de l'ESAT
	Aline Robert	Terre, argile		
	Vasotadevosian	Peinture, sculpture, terre et céramique		

Environnement	Aménagements
cour de l'école Recoubeau	- préau à peindre avec les enfants et l'ESAT
camping Le Couriou	utiliser la piscine et les espaces verts
salles de l'école Recoubeau	- matériel pour cuisiner, chauffage
Salles des écoles de Barnave et Luc	- fixer un emploi du temps, chauffage
bibliothèque de Luc	- accueil et transport
replat derrière école Recoubeau	- jardin (terrain à préparer et matériel)
camping Des Ecureuils	- jeux, espaces verts pour cabanes
théâtre Le Coq qui dit certes	- chauffage
salle du CAT	- rangements pour laisser matériel
gîte Rocquebel	- partenariat pour utilisation de salles
ESAT	- partenariat pour visites et activités

6. Beaurières– 8 enfants / Bellegarde en Diois– 11 enfants / Luc en Diois – 58 enfants / Valdrôme– 10 enfants

Concernant les environnements éducatifs, le groupe a validé les environnements suivants:

- Forêts, prairie
- Mur d'escalade
- Parcours de tir à l'arc
- Parcours de santé
- Bibliothèque
- Terrain de boules
- Salle de classe, cour, préau
- Rivière
- Salle communale
- Equitation
- Tennis

Les ressources existantes :

- Bibliothécaire

- Parents
- Animateurs du Val d'Oule
- Association Tétra Lyre, avec Jean-Dominique Westphal
- Association théâtre, musique, cirque avec Blandine Desvignes

Celles envisageables :

- Bibliobus (avec animations)
- Ludobus
- Mutualisation d'un animateur

7. Die– 358 enfants

Tableaux pdf à mettre

Quelques propositions complémentaires pour Die

- Musique, Catherine Roy : roy-catherine1@gmail.com
- Contact de la directrice école de musique
- Contact de l'équipe play pod
- Laine /feutre, Mariam Partkaladze : 06 74 05 90 96
- Théâtre, expression corporelle et orale ludique, Blandine Desvignes, blandoche@wanadoo.fr
- Conte, Agnès Dauban : 06 70 82 97 02
- Les Jardins familiaux, jardinage, Sylvère Lerouge : 06 82 77 47 22
- « Machin -Machine », impression en 3 D
- « Libre cour », jeux libres : emma.perrot@free.fr

Annexe 5 : les activités périscolaires et extrascolaires existantes à la rentrée 2013-2014

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'évolution des rythmes scolaires, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune pour la rentrée 2014.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE Sivos Aix-en-Diois, Laval d'Aix, Olivet-Blondaz, Montauroux
Horaires de l'école : 8^h 30 - 11^h 30 13^h 30 - 16^h 30 ^{au delà}
Nombre d'enfants scolarisés : 23
Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : _____

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

- Oui, le midi ; horaires : 11^h 30 - 12^h, 13^h - 13^h 30 ou 11^h 30 - 13^h 30 si repas
 Oui, avant l'école ; horaires : 7^h 50 - 8^h 20
 Oui, après l'école ; horaires : 16^h 30 - 17^h 45
 Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre : _____

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = Voir Tarifs à la page 5
Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = 7000 €

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi : 2
- Avant l'école : 1
- Après l'école : 1

... de 6 ans et plus

- Le midi : 8,2
- Avant l'école : 2,7
- Après l'école : 1,1

Locaux utilisés

- Le midi : Salle des fêtes
- Avant l'école : Ecole
- Après l'école : Ecole

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

SIVOS

Aix-en-Diois - Laval-d'Aix

Molières-Glandaz - Montmaur-en-Diois



MAIRIE D'AIX-EN-DIOIS
26150 AIX-EN-DIOIS

CLSH

TARIFS GARDERIE 2012-2013

Tarification modulée en fonction du quotient familial :

Tarif 1 : QF < 677,00€

Tarif 2 : QF > 677,00€

	TARIF 1	TARIF 2
GARDERIE MATIN : 7h50 - 8h20	0,45 €	0,46 €
GARDERIE MIDI (Sans cantine) : 11h30 - 12h ou 13h - 13h30	0,45 €	0,46 €
GARDERIE MIDI (avec cantine) : 11h30 - 13h30	0,91 €	0,92 €
REPAS	4,25 €	4,25 €
GARDERIE SOIR : 16h30 - 17h45 (fermée vendredi soir)	1,16 €	1,17 €

Facturation mensuelle

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

BARSAC

Horaires de l'école : 8^h30 - 11^h30 - 13^h30 - 16^h30 LMJ ✓

Nombre d'enfants scolarisés : 12 enfants scolarisés

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : NÉANT

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : 11^h30 à 13^h30

Oui, avant l'école ; horaires : _____

Oui, après l'école ; horaires : _____

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre : _____

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = 1,25 €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = _____ €

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi : 2
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

... de **6 ans et plus**

- Le midi : 5
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

Locaux utilisés

- Le midi : Salle communale - coin repas et jeux
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE de BEAURIERES

Horaires de l'école : **9h-12h et 13h30-16h30**

Nombre d'enfants scolarisés : **11**

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) :

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : **12h-13h30 Il s'agit de la cantine et de la surveillance avant et après le repas.**

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires :

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre : **Communale**

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = **(repas et surveillance) 4,70 € payé par les familles**

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = **5,50 € par repas soit 6500€ sur la base de 8 enfants, 4 jours par semaine pour 36 semaines.** **€**

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

... de **6 ans et plus**

- Le midi : **entre 6 et 8 enfants. La cantine a été mise en place à cette rentrée : ces chiffres correspondent aux inscription prévisionnelles pour septembre.**
- Avant l'école :
- Après l'école :

Locaux utilisés

- Le midi : **salle communale**
- Avant l'école :
- Après l'école :

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

merci

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Horaires de l'école : 5^h00 12^h00 13^h30 16^h30

Nombre d'enfants scolarisés : 13

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : ✓

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : 12^h00 12^h30

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires :

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = 14200 €/an €

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi : 13 moins de 6 et plus de 6 dans ma que
- Avant l'école :
- Après l'école :

... de 6 ans et plus

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

Locaux utilisés

- Le midi : Salle des fêtes
- Avant l'école :
- Après l'école :

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

— Pochegaud u Dieis

—
S. Boulleau
S. Dijier
ext. 101

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Horaires de l'école : 8h15 - 12h15 - 13h45 - 16h45

Nombre d'enfants scolarisés :

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : idem horaires classe

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : 12h15 - 13h45

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires : 17h30

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = caution 1€/repas €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = non calculé (personnel €

+ participation 2,80€/repas

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

• Le midi : 2

• Avant l'école : 9

• Après l'école : 2

... de 6 ans et plus

• Le midi : 10

• Avant l'école :

• Après l'école : 10

Locaux utilisés

• Le midi : Auberge communale

• Avant l'école : Prise en charge

• Après l'école : Prise en charge

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

CHATILLON-EN-DIOIS

ECOLE

Horaires de l'école : 8h30 - 11h40 13h20 - 16h30

Nombre d'enfants scolarisés :

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : 8h10 / 8h30 11h40 / 11h50
Dép. Chatillon / Arrivé
nouyon Chat. / Arrivé
nouyon

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : Caunie

Oui, avant l'école ; horaires : 7h30 / 8h10

Oui, après l'école ; horaires : 16h30 / 18h30 → A.B.R.A.C.A.D.A.B.R.A.

Non

Si oui :

et

Asso G.A.P.E

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = Voir C.C.D. €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) =

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi : 20
- Avant l'école : 5
- Après l'école : 6 } en moyenne

... de **6 ans et plus**

- Le midi : 20
- Avant l'école : 5
- Après l'école : 8

Locaux utilisés

- Le midi : Ecole / Restaurant
- Avant l'école : Ecole
- Après l'école : Centre de Loisirs A.B.R.A.C.A.D.A.B.R.A.

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14



11 SEP 2013

Mairie DE CHATILLON EN DIOIS

De: centrede Loisir abracadabra [centrede Loisir.abracadabra@club-internet.fr]
Envoyé: mardi 6 août 2013 14:33
À: 'Mairie DE CHATILLON EN DIOIS'
Objet: RE: Périscolaire
Pièces jointes: image001.jpg

Bonjour Sylvie

Voici les renseignements demandés :

- Horaires et jours de la semaine : **Lundi,Mardi,Jeudi,Vendredi : 16H30/ 18H30**
- Tarif enfant/heure : **de 2€ à 3,50 € de l'heure selon le Quotien Familial**
- Nombres d'enfants – de 6 ans : **6**
- Nombres d'enfants + de 6 ans : **8**
- **Mais l'effectif est variable selon les jours.**
- Les locaux utilisés (**Centre de loisirs, ou bien Jardin de Mr covarel Si le temps le permet.**)

Bonne Journée.

Fayçal ZERGLAIN
Directeur du Centre de Loisirs Abracadabra
Association GAPE
Résidence la Baurie
Rue de derrière
26410 Châtillon en Diois
tél : 04 75 21 26 13
centrede Loisir.abracadabra@club-internet.fr



De : Mairie DE CHATILLON EN DIOIS [mailto:mairie.chatillonendiois@wanadoo.fr]

Envoyé : mardi 6 août 2013 11:30

À : ABRACADABRA

Objet :

Bonjour Faycal

Peux-tu nous renseigner sur le péri-scolaire :

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

Ecole Maternelle chabestan

ECOLE

Horaires de l'école : 8h25-11h25 / 13h30-16h25

Nombre d'enfants scolarisés : 140 enfants

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) :

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

- Oui, le midi ; horaires : de 11h25 à 12h10
- Oui, avant l'école ; horaires : à partir de 7h50
- Oui, après l'école ; horaires : de 16h25 à 18h10
- Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = 0,50 € le matin et le midi,
1,50 € le soir

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = 3 970 €

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi : 626 pour l'année entière (36 semaines)
- Avant l'école : 969 pour l'année entière (36 semaines)
- Après l'école : 2232 pour l'année entière (36 semaines)

... de 6 ans et plus

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

Locaux utilisés

- Le midi : Cour + locaux maternelle
- Avant l'école : Cour + locaux maternelle
- Après l'école : Cour + locaux maternelle

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdios.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

Ecole primaire Chabestan

ECOLE

Horaires de l'école : 8h25-11h25 / 13h30-16h25

Nombre d'enfants scolarisés : 231

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : arrivée : entre 8h00 et 8h20 / départ : entre 16h30 et 17h00

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

- Oui, le midi ; horaires : 11h25 à 12h10
- Oui, avant l'école ; horaires : à partir de 7h50
- Oui, après l'école ; horaires : 16h25 à 18h00 (étude surveillée)
- Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = 0,50 € le matin et le midi, gratuit pour l'étude surveillée.

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = 1400 €

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

... de **6 ans et plus**

- Le midi : 990 pour l'année (36 semaines)
- Avant l'école : 2090 pour l'année (36 semaines)
- Après l'école : Etude gratuite 40 à 50 élèves par soir

Locaux utilisés

- Le midi : cour + locaux maternelle
- Avant l'école : cour + locaux maternelle
- Après l'école : cour + locaux maternelle

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdios.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE DE LA MOTTE-CHALANCON

Horaires de l'école : 8h50

Nombre d'enfants scolarisés : 83

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : 8h40 8h50 et 16h15 16h30

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires :

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires :

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = €

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

... de **6 ans et plus**

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

Locaux utilisés

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

LUC-EN-DIOIS

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Horaires de l'école : 8h30 - 11h30 - 13h30 - 16h30

Nombre d'enfants scolarisés : 60

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : NEANT

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

- Oui, le midi ; horaires : 11h30 - 13h30 Tarif : 4,50€ (Repas)
 Oui, avant l'école ; horaires : 7h30 - 8h30 Tarif : 1,00€ /heure /enfant
 Oui, après l'école ; horaires : 16h30 - 18h00 Tarif : 1,50€ pour 1h30 max enfant
 Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = Voir au dessus €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = environ 39 000 €

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi : 1
- Avant l'école : 1
- Après l'école : 2

... de 6 ans et plus

- Le midi : 14
- Avant l'école : 1
- Après l'école : 3

Locaux utilisés

- Le midi : 3
- Avant l'école : Salle Bonheur / Périscolaire dans l'enceinte de l'école
- Après l'école : + cour et préaux de l'école

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Le Maire,

Raymond PARENT



Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Horaires de l'école : 9^h - 12^h - 13^h 30 - 15^h 30

Nombre d'enfants scolarisés : 61

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) :

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

- Oui, le midi ; horaires :
 Oui, avant l'école ; horaires :
 Oui, après l'école ; horaires :

Non *Arrêtée fin Avril 2013 car seulement 3 enfants -*

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre : _____ €

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = _____ €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = _____ €

Nombre d'**enfants utilisateurs** (en moyenne)...

... de **moins de 6 ans**

- Le midi : _____
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

... de **6 ans et plus**

- Le midi : _____
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

Locaux utilisés

- Le midi : _____
- Avant l'école : _____
- Après l'école : _____

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14



- 6 SEP. 2013 OF
OK + SC OF

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Recolebeau-Tansac

Horaires de l'école : 8h30 - 11h30 13h30 - 16h30

Nombre d'enfants scolarisés : 16

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : Barnave 8h → Recolbeau 8h-10
Recolebeau 8h-10 → Montlaur 8h-15
Montlaur 8h-15 → Recolbeau 8h-20

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : 11h30 -> 13h20 : canhine

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires : 16h30 -> 18h30

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = 2,80 €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = impossible à calculer €
(compris avec bus, canhine + péni - scol).

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi :
 - Avant l'école :
 - Après l'école :
- 2 (âge indéterminé)
5-8 ans

... de 6 ans et plus

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

Locaux utilisés

- Le midi :
- Avant l'école : Ecole ou local au dessus de l'école
- Après l'école : de Recolbeau

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

SAINT NAZaire LE DESERT 26340

ECOLE

Horaires de l'école : 9 h à 12 h 13 h 30 à 16 h 30

Nombre d'enfants scolarisés : 17

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Non

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Pour compléter le travail conduit dans le cadre de l'**évolution des rythmes scolaires**, je vous remercie de bien vouloir répondre à ce rapide questionnaire. Les réponses permettront d'affiner les contraintes d'organisation dans chaque commune **pour la rentrée 2014**.

Sur la base de la situation observée en 2012-2013 :

ECOLE

Horaires de l'école : 8H30 11H30 13H30 16H30

Nombre d'enfants scolarisés : 10

Horaires du ramassage scolaire (arrivée/départ) : 8H20 16H30

PERISCOLAIRE

Existe-t-il une organisation périscolaire ?

Oui, le midi ; horaires : 11H30 / 13H30

Oui, avant l'école ; horaires :

Oui, après l'école ; horaires : 16H30 / 18H00

Non

Si oui :

Est-elle : communale ou associative, autre :

Est-elle : gratuite ou payante : tarif(s) / enfant /heure = €

Coût résiduel annuel pour la (les) commune(s) = €

Nombre d'enfants utilisateurs (en moyenne)...

... de moins de 6 ans

- Le midi :
- Avant l'école :
- Après l'école :

... de 6 ans et plus

- Le midi : 5
- Avant l'école : 1
- Après l'école : 2

Locaux utilisés

- Le midi : *salle communale*
- Avant l'école : 1
- Après l'école : 11

Merci de transmettre votre réponse avant le 31 août à l'attention d'Olivier Fortin

Par courriel : olivier.fortin@paysdiois.fr

Par courrier : 42 rue Camille Buffardel BP41 26150 Die

Par fax : 04 75 22 19 14

Le 29-7-2013



Annexe 6 : les nouveaux emplois du temps de la rentrée 2014-2015

Rappel des points de vigilance :

- une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- une durée d'enseignement de 5 h 30 maximum par jour ;
- une demi-journée n'excédant pas 3 h 30 ;
- une pause méridienne d'au moins 1 h 30 ;
- la mise en place d'APC d'au moins 36h par an.

Sont dérogatoires : le samedi matin travaillé et + de 5h30 d'enseignement dans la journée.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (organisées et proposée par les enseignants. Peuvent être du soutien individuel aux élèves en difficultés, du travail collectif, de la méthodologie)

TAP : Temps d'Activités Pérисcolaires (organisées en dehors des heures d'enseignement).

organisation de l'école d'Aix-en-Diois

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 11h30	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3
de 11h30 à 13h30	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 13h30 à 15h30	Classe 2,5	Classe 2		Classe 2,5	Classe 2
de 15h30 à 16h		TAP 2			TAP 2
de 16h à 17h					

organisation de l'école de Barsac

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 12h	classe 3,5	classe 3,5	classe 3	classe 3,5	classe 3,5
de 12h à 13h45	Pause méridienne 1,75			Pause méridienne 1,75	
de 13h45 à 15h30	classe 1,75	classe 1,75		classe 1,75	classe 1,75
de 15h30 à 16h30	TAP 1			TAP 1	

organisation de l'école de Beaurières

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 9h à 12h	Classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30	Pause méridienne 1,5			Pause méridienne 1,5	
de 13h30 à 15h	classe 1,5	classe 3		classe 1,5	classe 3
de 15h à 16h30	TAP 1,5			TAP 1,5	

⌚ 6 h d'enseignement les mardi et vendredi au lieu des 5h30 mais dérogation possible

organisation de l'école de Bellegarde-en-Diois

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 9h à 12h	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30	pause méridienne 1,5			pause méridienne 1,5	
de 13h30 à 15h30	classe 2,5	classe 2		classe 2,5	classe 2
de 15h30 à 16h		TAP 1			TAP 1
de 16h à 16h30	TAP 0,5			TAP 0,5	

organisation de l'école de Boulc

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 9h à 12h	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30	Pause méridienne 1,5			Pause méridienne 1,5	
de 13h30 à 15h	classe 1,5	classe 2,5		classe 2,5	classe 2,5
de 15h à 16h	TAP 1,5				
de 16h à 16h30		TAP/APC 0,75		TAP/APC 0,75	
de 16h30 à 16h45					

organisation de l'école de Châtillon-en-Diois

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h40 à 11h40	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 11h40 à 13h30	pause méridienne 1,8			pause méridienne 1,8	
de 13h30 à 15h30	classe 2,5	classe 2		classe 2,5	classe 2
de 15h30 à 16h		TAP 1			
de 16h à 16h30	TAP 0,5			TAP 0,5	TAP 1

organisation de l'école maternelle de Die

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 12h	classe 3,5	classe 3,5	classe 3	classe 3,5	classe 3,5
de 12h à 14h	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 14h à 14h45	APC/TAP 0,75	APC/TAP 0,75		APC/TAP 0,75	APC/TAP 0,75
de 14h45 à 16h30	classe 1,75	classe 1,75		classe 1,75	classe 1,75

organisation de l'école élémentaire de Die

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 12h	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5
de 12h à 14h	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 14h à 15h15	classe 1,25	classe 2		classe 1,25	classe 2
de 15h15 à 16h	TAP 1,25			TAP 1,25	
de 16h à 16h30		TAP 0,5			TAP 0,5

organisation de l'école de Luc en Diois

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 11h30	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 11h30 à 13h30	pause méridienne 2			pause méridienne 2	
de 13h30 à 15h45	classe 2,25	classe 2,25		classe 2,25	classe 2,25
de 15h45 à 16h30	TAP 0,75	TAP 0,75		TAP 0,75	TAP 0,75

organisation de l'école de Lus La Croix Haute

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 9h à 12h	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30	Pause méridienne 1,5			Pause méridienne 1,5	
de 13h30 à 15h45	classe 2,25	classe 2,25		classe 2,25	classe 2,25
de 15h45 à 16h30	TAP 0,75	TAP 0,75		TAP 0,75	TAP 0,75

organisation de l'école de Menglon

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 11h30	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 11h30 à 13h20	Pause méridienne 1,8			Pause méridienne 1,8	
de 13h20 à 15h20	classe 2,5	classe 2		classe 2,5	classe 2
de 15h20 à 15h50		TAP 1			TAP 1
de 15h50 à 16h20	TAP/APC 0,5			TAP/APC 0,5	

organisation de l'école de Montlaur en Diois

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 11h30	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3
de 11h30 à 13h30	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 13h30 à 15h30	Classe 2,5	Classe 2,5		Classe 1,5	Classe 1,5
de 15h30 à 16h				TAP 1	
de 16h à 16h30	TAP/APC 0,5	TAP/APC 0,5			TAP 1

organisation de l'école de Recoubeau Jansac

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 11h30	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3	Classe 3
de 11h30 à 13h30	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 13h30 à 14h00	TAP/APC 0,5	TAP 1		TAP/APC 0,5	TAP 1
de 14h à 14h30					
de 14h30 à 15h30	Classe 2,5	Classe 2		Classe 2,5	Classe 2
de 15h30 à 16h30					

organisation de l'école de Sainte Croix

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h30 à 12h	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5	classe 3,5
de 12h à 14h	Pause méridienne 2			Pause méridienne 2	
de 14h à 15h15	classe 1,75	classe 1,75		classe 1,75	classe 1,25
de 15h15 à 15h45					
de 15h45 à 16h30	TAP 0,75	TAP 0,75		TAP 0,75	TAP 1,25

organisation de l'école de Saint Julien en Quint

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 9h à 12h	Classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30	Pause méridienne 1,5			Pause méridienne 1,5	
de 13h30 à 15h	classe 2,5	classe 2,5		classe 2,5	classe 1,5
de 15h à 16h					TAP 1,5
de 16h à 16h30	TAP 0,5	TAP 0,5		TAP 0,5	

organisation de l'école de Saint Nazaire le Désert

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 8h45 à 11h45	Classe 3,25	Classe 3,25	Classe 3	Classe 3,25	Classe 3,25
de 11h45 à 12h					
de 12h à 13h45	Pause méridienne 1,75			Pause méridienne 1,75	
de 13h45 à 15h30	Classe 2,25	Classe 2		Classe 2	Classe 1,75
de 15h30 à 15h45					
de 15h45 à 16h		TAP 0,75		TAP 0,75	TAP 1
de 16h à 16h30	TAP 0,5				

La Motte Chalancon et Rémuzat.

organisation de l'école de Valdrôme

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
de 9h à 12h	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3	classe 3
de 12h à 13h30		Pause méridienne 1,5			
de 13h30 à 15h		classe 1,5		classe 1,5	
de 15h à 15h45	classe 3	TAP/APC	classe 3	TAP/APC	
de 15h45 à 16h30		1,5		1,5	

samedi travaillé dérogatoire

Annexe 7 : Les activités périscolaires prévues à la rentrée 2014-2015



aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois

Direction

Votre correspondant :

Olivier Fortin

Ligne directe : 04.75.22.29.49

e-mail : olivier.fortin@paysdiois.fr

Madame, Monsieur le Maire

Die, le 3 décembre 2013

Objet : projet éducatif de territoire

Madame, Monsieur le Maire,

Suite à vos travaux des bassins scolaires sur l'évolution des rythmes scolaires, nous sommes en train de rédiger le Projet Educatif Diois.

Ce document doit préciser le contenu et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires que vous souhaitez proposer à la rentrée prochaine.

Pour cela, nous vous avons préparé un rapide questionnaire qui reprend ces éléments.

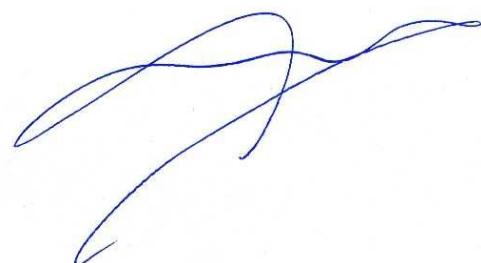
Je vous remercie de bien vouloir compléter et signer le questionnaire joint qui sera annexé au Projet Educatif Diois. Votre signature vaudra validation de votre organisation pour la rentrée 2014-2015 et du Projet Educatif Diois joint.

Je compte sur vos retours, si possible d'ici le Conseil communautaire du 18 décembre et au plus tard en fin d'année. Cela nous permettra de transmettre aux services de l'Education Nationale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain MATHERON

Président de la Communauté
des Communes du Diois



Destinataires :

- Mesdames, messieurs les maires des 52 communes du Diois,
- Mesdames, messieurs les maires du regroupement pédagogique de Rémuzat-La Motte

Annexe 8 : compte-rendu de la réunion politique du 16 octobre 2013



Communauté des Communes du Diois

Rythmes Scolaires : réunion élus du Diois

CAT Recoubeau, le 16 octobre 2013 de 17h30 à 20h

Etaient présents, excusés : voir feuille émargement

Rappel :

PEDT : Projet Educatif Territorial ■ **APC** : **Activités Pédagogiques Complémentaires**, organisées et proposées par les enseignants. Peuvent être du soutien individuel aux élèves en difficultés, du travail collectif sur en rapport avec le projet d'école, de la méthodologie ■ **TAP** : **Temps d'Activités Périscolaires**, organisés et proposés par les communes en dehors des heures d'enseignement.

1. Point sur les emplois du temps par communes

Actuellement, il reste des emplois du temps à faire remonter à la CCD : Barsac /, Beaurières / Bellegarde en Diois /, Luc en Diois / Valdrôme.

Pour les communes qui avaient déjà transmis leur document, il est nécessaire que ce travail soit validé par le conseil d'école : Boulc / Châtillon en Diois (maternelle et élémentaire) / Montlaur / Recoubeau (cycle3) / Sainte Croix / Saint Julien en Quint / Saint Nazaire le Désert / La Motte Chalancon / Rémuzat.

Les communes ont jusqu'à mi novembre pour le faire. L'ensemble des organisations sera transmis à l'inspection d'académie début décembre.

Pour certaines communes, la contrainte des transports nécessite de positionner le samedi matin plutôt que le mercredi.

2. Ligne de partage entre les communes et la CCD

AMatheron rappelle le contexte de cette démarche :

- réforme des rythmes scolaires
- coordination assurée par la CCD en lien avec l'ESCD et la DASEN.
- Concertation des acteurs (élus, enseignants et parents) lors de 3 réunions dans les 7 bassins scolaires.

Il propose la répartition suivante où la CCD apporte un + aux communes qui continuent d'assurer la prise en charge des enfants.

Communes	CCD
Continuité de la prise en charge de l'enfant : périscolaire	Mutualisation de : <ul style="list-style-type: none">- Formation des personnels- Matériels- Interventions spécialisées
Responsabilité : <ul style="list-style-type: none">- Employeurs- Locaux- Contenus- Emploi du temps	Responsabilité : <ul style="list-style-type: none">- Employeurs animateurs spécialisés- Coordination des mutualisations
Compétence : périscolaire	Compétences : centre de loisirs et coordination

GMolina demande si Beaurières et Valdrôme bénéficient d'une animation intercommunale, la prise en charge des enfants devrait-elle être prévue annuellement afin d'assurer une certaine stabilité dans l'accueil.

AMatheron répond que les communes doivent continuer d'assurer la prise en charge des enfants. L'animation proposée par la CCD serait un enrichissement.

DFernandez demande si le statut de centre de loisirs nécessite des qualifications particulières. AMatheron précise que si la CCD apporte une animation spécialisée, les communes ont le choix entre des statuts centre de loisirs ou de conserver leur statut actuel de garderie.

CBoyer demande qui paiera l'animation spécialisée. Pour AMatheron, le territoire a intérêt à fonctionner sur les ressources par bassin et pas sur des animateurs recrutés par la CCD. Pour OTourreng ce sont les communes qui paieront au final.

HLagarde demande si le personnel de la CCD est apte à assurer l'animation. Pour AMatheron, il ne s'agit pas du personnel intercommunal, mais plutôt celui de l'ESCD qui peut proposer des formations ou des interventions spécialisées en ayant une bonne connaissance des acteurs. Quelle priorité donne-t-on à l'ESCD : la prise en charge des enfants reste obligatoire et donc prioritaire.

AMatheron explique qu'il a proposé cette répartition suite à la lecture des 21 comptes-rendus de bassins. Il a compris que les communes avaient envie de continuer d'assurer la prise en charge des enfants et le périscolaire existant et qu'elles ne souhaitaient pas tout confier à l'intercommunalité. OTourreng estime que cette répartition est juste car les petites communes ne savent pas forcément faire. Pour lui, mutualiser la formation des personnels et encourager le travail en réseau est intéressant pour trouver des intervenants de qualité. ROddoz juge que cette réforme est compliquée à mettre en œuvre. Sur sa commune, elle nécessitera l'embauche de 6 personnes $\frac{3}{4}$ d'heure par jour. Elle craint de ne trouver personne.

OFortin précise que des alternatives existent et que d'autres champs peuvent être mutualisés. AMatheron complète : 3 choix peuvent être envisageables :

- Les communes assurent le basic
- Les communes ne font plus le périscolaire et le confie à la CCD
- La CCD vient apporter un + en confortant l'existant

OTourreng regrette que la CCD prenne des compétences par défaut.

OGirard juge que les communes doivent rester maîtresses du périscolaire car elles sont au cœur des problématiques de maintien des écoles. Il apprécie le + que l'intercommunalité propose.

GMolina pense que la répartition est équilibrée et que le + peut venir de la CCD ou de bénévoles locaux ou autres ressources locales. Par contre, elle s'interroge sur l'articulation entre le travail des enseignants et les TAP.

Pour RDelage, seule l'entrée dans le concret permettra de résoudre au cas par cas les problèmes qui vont se poser. Pour AVivenzio, l'enjeu est bien de proposer des activités et regretterait que ces temps soient uniquement de la garderie ou de la surveillance.

3. Questions – réponses

La présence des représentantes de l'éducation nationale, de la CAF et de la DDCS permet de répondre aux nombreuses interrogations.

Quel lien avec le travail des enseignants, les apprentissages ?

Un enseignant peut intervenir pendant ces TAP. Il sera alors employé par la commune sur ce temps précis. IPaganon préconise vivement d'identifier pour les enfants les TAP des temps d'enseignement. Les TAP peuvent compléter le travail en classe avec une modestie dans les attendus et les consignes.

Est-ce que les TAP sont inscrits dans le projet d'école ?

Pour IPaganon, les programmes étant en cours de révision, les projets d'écoles sont pour le moment en sommeil. Mais il n'y a pas de contre indication à faire le lien entre les 2 à partir du moment où cela est clair pour les enfants et ce que l'on attend d'eux dans ces temps différenciés.

Quelles sont les différences entre une garderie et un centre de loisirs communal ?

La garderie n'a pas de cadre réglementaire. Elle s'organise sous la responsabilité de l'organisateur qui choisit de donner une dimension éducative ou non à ce temps.

Un centre de loisirs est très réglementé. Il est reconnu à partir de 7 enfants accueillis pour un minimum de 14 jours par an. Il doit être ouvert au minimum 2 heures par jour (dans le cadre d'un PEDT et à titre dérogatoire, il peut être ouvert qu'1 heure). Son organisateur rédige un projet éducatif (valeurs, fonctions, organisation et moyens) proposant une palette d'activités à dimension collective. Enfin, une déclaration d'activité est nécessaire (c'est l'acte administratif engageant). L'honorabilité des personnels est vérifiée par la DDCS. Le centre de loisirs nécessite un directeur diplômé ou stagiaire et des animateurs (1 pour 10 enfants de - de 6 ans et 1 pour 6 enfants de + de 6 ans). Dans le cadre d'un PEDT, 1 animateur peut prendre en charge 14 enfants de - de 6 ans et jusqu'à 18 enfants de + de 6 ans. Sur la qualification des animateurs : 50 % d'entre eux doivent être titulaires d'un BAFA ou ATSEM, 30% peuvent être stagiaires et 20% peuvent être non diplômé.

Les financements mobilisables

- CAF : un centre de loisirs habilité peut recevoir une aide de 0.5 € par heure et par enfant dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines/an. Les TAP devront être gratuits.
- Etat : le fond d'amorçage poursuivi en 2014 pour toutes les communes : 50 € par enfant et par an + 40 € pour les communes en Dotation de Solidarité Rurale.

Ces financements nécessiteront l'identification des enfants participant aux TAP et ceux aux temps de garderie périscolaire existants. OGirard demande si la commune de St Julien où il n'y a ni centre de loisirs ni personnel qualifié peut bénéficier d'aides. Pas de la CAF ni de l'Etat sans PEDT.

Responsabilité du bénévole

JAramburu demande si un bénévole proposant du tir à l'arc est responsable. C'est l'organisateur de l'accueil qui est responsable. Le maire en cas de garderie ou le directeur du centre de loisirs le cas échéant. Sur une sortie dans le TAP et hors des locaux scolaires, le groupe d'enfants doit être accompagné par le responsable et pas par un bénévole seul.

Taux d'encadrement

La problématique de trouver des personnels qualifiés et fidélisés se pose sur plusieurs communes. AMatheron évoque la possibilité d'avoir un directeur mutualisé avec les centres de loisirs existants. Pour DHalnaut, il est possible d'envisager un centre de loisirs multi-site. Le taux d'encadrement (assoupli dans le cadre d'un PEDT) sera vérifié au cas par cas.

Offre d'activité

OGirard demande si cet accueil peut se faire sur inscription et que se passe t-il si un enfant non inscrit souhaite rester aux TAP ? L'enfant ne peut pas être refusé, les communes doivent assurer la prise en charge de tous les enfants jusqu'à 16h30. Comme pour l'organisation de la cantine, l'inscription préalable est préconisée.

Comment gérer la différence d'effectifs car les TAP sont obligatoirement proposés mais pas obligatoirement fréquenté ? Pour DHalnaut, les communes sont en phase expérimentale. La durée du PEDT (3 ans) permettra des ajustements. CBoyer estime compliquer de trouver un équilibre entre une organisation à mettre en place et une certaine souplesse dans sa mise en œuvre. Les expérimentations en cours démontrent qu'une offre trop diversifiée n'est pas bénéfique. Il est conseillé de partir de choses assez simples à réaliser quitte à les étoffer les années suivantes.

Il est indiqué qu'un groupe d'appui départemental a été mis en place. Sur son site internet, des témoignages sont accessibles.

En conclusion, le PEDT n'est pas obligatoire sauf si certaines communes ont besoin de dérogation. Il doit être élaboré pour fin mai 2015. OTourreng suggère de le présenter pour la rentrée 2015-16 lorsque les nouvelles équipes municipales seront en place. Pour AMatheron, il est préférable de poursuivre la dynamique engagée par la rédaction du PEDT maintenant sans être trop ambitieux mais de l'envisager comme une complémentarité avec l'école.

4. La suite

Le Conseil communautaire du 13/11 sera saisi pour valider la poursuite des travaux à savoir :

- La remontée des emplois du temps
- La rédaction du Projet Educatif de Territoire en lien étroit avec les communes

CCD/OF – Die, le 17/10/2013

Annexe 9 : questions - réponses

1. bassin de la Motte / Rémuza

- Si APC de 2 fois ½ h, comment les enfants concernés rejoignent les TAP ? **Pas de réponse réglementaire sur ce point : question d'organisation assurant la sécurité des enfants à mettre en place** ; dans certaines communes, le problème a été résolu en choisissant pour les APC un créneau horaire différent des TAP (à Venterol : 8h30/ 9h par exemple ; ou par le choix de certains soirs sans activité « organisée » qui permettent aux enfants de « souffler » avec des activités calmes, et permet le déroulement des APC sans contraintes « d'animateur-relai » pour accompagnement d'enfants !).
 - Quel contrat/convention avec les bénévoles ? Engagement sur l'année, le trimestre, le mois ? **Là non plus pas de règle** ; la FOL indiquait au GAD qu'elle était très sollicitée pour des remplacements de dernière minute d'intervenants dans les communes mettant en place des TAP. Le contrat avec un bénévole, qu'il soit oral ou écrit, est avant tout « moral » ! pas de moyen de « pression » sur lui, autre que de l'intéresser au projet !
 - Si absence du bénévole ou de l'intervenant payé, que se passe t-il ? **L'intervenant « payé » peut bien sûr ne plus être payé ! ou blâme, ou licenciement si répétition.**
 - Quel engagement des parents sur la présence de l'enfant aux TAP ? A l'année, au trimestre, à la semaine ? **Tout dépend de la proposition d'activité** ; certaines, soit parce qu'elles sont collectives - par exemple : réalisation d'un spectacle, soit parce qu'elles visent un apprentissage basé sur une progression, nécessitent un engagement sur plusieurs séances. Les communes proposent alors souvent des inscriptions à des cycles d'activités se déroulant entre 2 périodes de vacances. Les parents dans ce cas doivent impérativement accepter une organisation qui nécessite une certaine anticipation (inscription 8 jours avant les vacances de toussaint pour la période d'après-toussaint à Noël par exemple). Pour d'autres activités (jeux de société, atelier cuisine...) la présence « assidue » de l'enfant n'est pas indispensable ; il est intéressant au contraire, au niveau de la fatigue des enfants, notamment des petits, qu'ils puissent alterner journées plus courtes et journées avec activités.
 - Auprès de qui le parent doit-il signaler une éventuelle absence occasionnelle de l'enfant ? **modalités d'organisation à mettre en place**. Si l'accueil de loisirs périscolaire est déclaré en ACM, l'information est transmise au directeur. S'il s'agit d'une garderie, il est indispensable de nommer un « responsable » de l'organisation (sur le lieu, ou ailleurs : coordonateur éventuel à la comm de comm ou à l'ESCDD, ou autre qui prévient l'intervenant ; ou contact direct avec l'intervenant !
 - Si absence de l'enfant sans avertissement préalable des parents, qui fait quoi ? **cf plus haut : « quelqu'un » doit s'assurer que l'enfant n'a pas été « oublié » ou n'est pas parti seul !**
 - Quelle assurance pour ces bénévoles ? Est-ce la même que pour les intervenants payés ? **vérifier les clauses du contrat, voire les modifier.**
 - Quelle responsabilité pour la commune vis-à-vis de ces bénévoles et intervenants payés ? **celle d'un employeur quand l'intervenant est payé**. De toutes façons, celle d'un « organisateur », qui doit mettre à disposition de son action les moyens adaptés (locaux ne présentant pas de dangers, effectif d'enfants « gérable » en fonction de l'âge des enfants et de l'activité, etc.
 - Quelle assurance pour les enfants ? Est-ce que l'assurance scolaire couvre les TAP ? **vérifier les clauses du contrat, voire les modifier.**
- Durant les APC, responsabilité de l'enseignant ? **totale, c'est un temps d'école !**
- Si choix de début des cours 8h30 tous les jours sauf mercredi 9h, est ce que la commune a obligation de faire garderie de 8h30 à 9h ? **non ; la commune n'a pas d'obligation d'organiser un accueil périscolaire.**
 - Est-ce qu'une asso de parents d'élèves peut salarier les intervenants des TAP **OUI** et si oui, comment se fait-elle rembourser par la commune ? Facture ? **POSSIBLE** Par le biais d'une subvention ? **POSSIBLE**

- Que demande t-on aux bénévoles comme qualification ? si déclaration en accueil de loisirs : le taux des personnes qualifiées est fixé par la règlementation et il peut comporter 20% de personnes bénévoles. Sinon : pas d'obligation de qualification. Je conseille néanmoins à l'organisateur de vérifier l'honorabilité des personnes, et leur aptitude à mener l'activité projetée.
- Qui paye le matériel si besoin pour les TAP ? les communes ; possibilité de mise en commun de certains matériels avec l'école ; mutualisation possible aussi entre communes (circulation de malles de livres, de jeux par exemple)
- Gratuité de ces TAP possible ! relève d'un choix politique : gratuité/ participation symbolique – parce qu'un service est offert, ou participation plus importante.
- Un TAP peut-il durer 1/4 heure ? oui ! ça s'appelle de la garderie !
- Est-il possible de faire des TAP d'une durée différente pour les CM et les CP/CE ? oui ; a priori, le mot « TAP » concerne néanmoins les « fameuses » 3 heures déplacées sur une demi-journée supplémentaire. Mais une commune a choisi par exemple d'allonger le TAP (15h45/16h45) afin qu'une activité puisse être organisée sans « bousculer » les enfants.
- Quels sont les diplômes requis pour les encadrant des TAP (Responsables, bénévoles etc...) idem plus haut : 2 cas de figure (AL déclaré ou non)
- Est-ce que les enfants doivent être inscrits d'avance aux TAP (en prévision des activités) ? pour moi c'est indispensable pour la sécurité des enfants et la qualité des activités proposées. Mais pas d'obligation !

2. Bassin de Lus La Croix Haute

- De quel point de vue se place t'on : du point de vue du temps scolaire, ou du point de vue du temps périscolaire (assez long pour qu'il soit intéressant)? C'est une bonne question ; il me semble que dans certaines communes, l'organisation scolaire et les demandes des enseignants ont été prioritaires. On ne devrait pas avoir à choisir un camp, mais défendre ensemble la co-éducation et les intérêts des enfants !
- Que faire d'intéressant en 1/2h de temps périscolaire ? si c'est le soir, un goûter par exemple ! et on peut avoir sur ce thème un joli projet pédagogique sur la nutrition (préparer les menus des goûters avec enfants... au centre social de Saint-Jean-en-Royans, les animateurs fournissent le pain frais et les parents « ce qu'on peut manger avec le pain », ou des fruits, ou des laitages... pour lutter contre les goûters sucrés-gras-sous-emballages !) ; mais aussi on peut raconter une histoire, faire un jeu de société, chanter, se relaxer... les animateurs professionnels ont des idées !
- La régularité du rythme des journées importantes pour tout le monde. Pas de journée différente.
- Frustration de parents contraints par le transport scolaire à laisser leurs enfants 'se détendre' à l'école, au lieu de se détendre à la maison.
- Finalement, pour alléger le temps à l'école, on a rajouté le mercredi matin !
- Problème du coût ? Pour la commune et pour les parents...
- L'APC va 'utiliser' les locaux scolaires 2 fois 3/4h par semaine.

4. bassin de Boulc / Glandage / Châtillon en Diois / Menglon

Mise à disposition des classes

Possibilité ou non de laisser des ateliers, du matériel sur place

Inscription aux activités

Partage du matériel école / périscolaire possibilité de rédiger des chartes d'utilisation

- Est-ce que le rythme sera le même pour les 5/6 groupes d'enfant de Châtillon où est-ce qu'il peut y avoir un décalage de semaine type ? Est-ce que les groupes vont être figés ? Est-ce que les groupes vont être différents du groupe classe ? Est-ce qu'il y aura différentes tranches d'âge dans un groupe ? tout est possible, dans l'absolu !
- La question des sorties : comme les journées de classe vont être réduites, les sorties à la journée (ski, médiathèque...) seront-elles encore possibles ? même question pour l'accueil de loisirs du mercredi ! ce peut être un argument pour choisir une organisation avec alternance de journées

longues et courtes.

- Question du mercredi midi pour Boulc étant donné l'organisation du transport scolaire : pourra-t-il y avoir la cantine ? **quelquefois, prévoir une heure de sortie plus tardive le mercredi peut être une solution pour certains parents.**
- Question des activités extra scolaire qui se déroulaient le mercredi matin et la réorganisation de ces activités

5. Bassin de Recoubeau - Jansac / Montlaur / Aix en Diois

- L'ESCDD et les autres centres aérés accueilleront-ils les enfants le mercredi après-midi ?
- Les personnes bénévoles doivent-elles avoir le BAFA, peuvent-elles être responsables, seules, d'un groupe d'enfants. **Cf plus haut**
- Quelles prises en charge de la CAF, où en sont les négociations avec le ministère de l'Education nationale ? **prestation de service spécifique + PSO : voir sur le site DDCS + fonds d'amorçage Etat.**
- Les communes peuvent-elles faire payer les parents ? **oui**
- Durant les temps consacrés aux TAP, peut-il y avoir des transports organisés par les parents ?

6. Bassin de Beaurières / Bellegarde en Diois / Luc en Diois / Valdrôme

à l'attention de l'éducation nationale :

- Si l'intervenant est un instituteur, sur quelle base sera-t-il rémunéré ?
- Que se passe-t-il en cas d'absence de l'intervenant : qui est responsable des enfants ? L'instituteur doit-il rester ?
- Que fait-on si les conditions météo rendent l'une des activités impossible, au dernier moment ?
- Quels agréments seront nécessaires pour les animateurs ?
- Qui est responsable du recrutement des animateurs ?
- Aura-t-on le droit de transporter les enfants ?
- L'emploi du temps pourra-t-il être modulable, changement de jour dans le planning (pendant le cycle de ski ou lors des sorties courseton par exemple)
- Que fait l'intervenant un jour de grève, ou si l'enseignant est absent et non remplacé ? Qui le prévient ?
- Les parents peuvent-il s récupérer les enfants au milieu d'un temps périscolaire ?

à l'attention des élus :

- Qui paie les intervenants ?
- Qui est l'employeur ? Les associations de parents d'élèves pourront-elles être les employeurs par le biais de chèques emploi-services par exemple ?
- Comment l'intercommunalité participera-t-elle au financement des activités ?
- Qui paie (les intervenants, l'achat de matériel, ...) ?
- Les animateurs sont-ils annualisés ? Seront-ils payés pendant les vacances ? Sont rémunérés à l'heure ? A l'intervention ?
- Est-ce payant pour les familles ?

à l'attention de la DDCS :

- Combien d'enfants sont autorisés par intervenant et selon le type d'activité ou la qualification de l'intervenant ? **si déclaration accueil de loisirs : 10 enfants de moins de 6 ans pour 1 animateur et 14 de plus de 6 ans pour un animateur ; « taux expérimentaux » accordés dans le cadre de la réforme si projet éducatif territorial et pour 3 ans : 14 pour 1 et 18 pour 1. Ces seuils règlementaires sont les seuils incompressibles, mais l'organisateur doit les adapter au contexte : type d'activité, autonomie des enfants, attitude des enfants, locaux plus ou moins adaptés pour surveillance, etc.**

7. bassin de Die

- Peut on avoir des emplois du temps différents selon les classes/les cycles au sein de l'école ? à l'Inspection Académique
- Comment imaginez-vous la suite de ce travail ? Aux élus
- Le CLSH de l'E.S.C.D. prévoit il un aménagement des horaires sur le mercredi ? à l'ESCD